

CONDITIONS PARTICULIERES
OFFRES DE LA GAMME TURBO ET DE LA GAMME PRO
Version du 22 décembre 2017

1. OBJET ET PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières complètent les termes et conditions des Conditions Générales s'agissant des Offres « Turbo » et « Turbo 10 » « PRO ».

2. DEFINITIONS

Fenêtre(s) Temporelle(s) : Périodes de temps glissantes à travers lesquelles le volume consommé par le Client est comptabilisé. Un seuil de volume de données à échanger (quota) est associé à chaque Fenêtre Temporelle. Si ce quota est atteint, le débit alloué au Client est réduit au niveau décrit en annexe. Les Fenêtres Temporelles sont au nombre de 4 : 1 heure, 4 heures, 1 semaine, 4 semaines.

Forfait ou Formule : Offre sans mise à disposition du Kit Satellite, lequel peut être acheté séparément auprès de NordNet.

Jour J : Date de réinitialisation du volume mensuel alloué dans le cadre de l'Offre souscrite.

Kit Satellite : Kit vendu ou mis à disposition par NordNet et composé :

- d'une Parabole 75 cm, une tête de réception/émission TRIA comportant un outil d'aide au pointage, environ 20 m de câble connecteur F, un câble ethernet RJ45, un guide d'installation, un tutorial vidéo sur DVD,
- d'un modem prêt à l'usage (port ethernet pour raccordement à votre micro-ordinateur ou à un équipement type routeur hub ou switch),
- d'une Tête TV.

Offre au volume : Offre d'accès à Internet par le satellite limitée à un certain nombre de Go de données échangées et à un certain débit selon l'Offre souscrite.

Pack : Offre au sein de laquelle le Kit Satellite est mis à disposition du Client.

Parabole : Parabole extérieure bidirectionnelle permettant de recevoir et d'émettre des données à haute vitesse par voie satellitaire.

Site NordNet : site Internet consultable à l'adresse www.nordnet.com ou www.toowayinfo.com.

Téléphone par Satellite : Service permettant au Client de se raccorder au réseau de téléphonie sur IP, d'émettre des appels vers les destinations identifiées et/ou opérateurs compatibles à l'aide d'un téléphone relié au modem (via la NordNetBox Tentation) et de recevoir des appels téléphoniques émis via les opérateurs disposant d'un réseau compatible, dans les conditions et selon les modalités définies ci-après.

Tête TV : Matériel compatible HD (sous réserve de l'acquisition par Vous d'un démodulateur spécifique) permettant la réception de la télévision et de la radio, dans les conditions visées au sein des présentes Conditions Particulières et selon les indications visées au sein de votre Bon de commande.

Turbo-10 : Offres Turbo 10 ESSENTIEL 10 Mb/s (5 Giga), 10 Mb/s (6 Giga), 10 Mb/s (10 Giga), 10 Mb/s (13 Giga), 10 Mb/s (18 Giga) et Offre TURBO-10 ABONDANCE 10 Mb/s (13 Giga).

Turbo : Offre Turbo BASIC 12 Mb/s (4 Giga), Offre Turbo ESSENTIEL 12 Mb/s (10 Giga), 12 Mb/s (15 Giga),

PRO : Offre PRO 18 Mb/s (20 Giga), 18 Mb/s (30 Giga) et 18 Mb/s (38 Giga).

Wi-Fi : Technologie sans fil standard de partage d'un accès au réseau Internet.

3. SOUSCRIPTION AU SERVICE

3.1 Conditions de souscription

Le Service est réservé pour une utilisation en France métropolitaine (Corse comprise).

S'agissant des Offres « Turbo 10 » de la gamme Abondance, Vous êtes informés que ces Offres sont réservées à un usage résidentiel.

En outre, Vous êtes informés que les Offres « Turbo 10 » ne sont plus proposées à la souscription.

3.2 Subvention

Vous êtes informés que selon le lieu dans lequel Vous souhaitez installer la Parabole, il est possible que Vous puissiez bénéficier d'une subvention.

Il Vous appartient de vérifier si une telle subvention peut Vous être octroyée, et le cas échéant, de Vous rapprocher de l'autorité concernée afin de pouvoir en bénéficier.

NordNet Vous invite à lire attentivement les conditions de la subvention et attire votre attention sur le fait que peuvent notamment y figurer le fait que :

- tout déménagement hors de la zone voire même au sein de la zone pourrait entraîner l'obligation de rembourser tout ou partie de la subvention, selon les conditions définies par l'autorité accordant la subvention. Le remboursement de la subvention pourra être fait directement à NordNet pour le cas où le montant de la subvention a été avancé par NordNet.
- le bénéfice de la subvention soit conditionné au maintien de la Parabole au lieu effectivement déclaré lors de l'octroi de la subvention.
- la Parabole appartienne à l'autorité attribuant la subvention.

NordNet ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un refus de l'autorité concernée de Vous accorder une subvention ou du fait que Vous ne sollicitiez pas la subvention à laquelle Vous pourriez prétendre.

En outre, dans l'hypothèse où NordNet aurait avancé le montant de la subvention et que celle-ci ne Vous est pas accordée, il Vous appartient de rembourser NordNet du montant avancé.

4. CONTENU DU SERVICE

4.1 – Description du Service

4.1.1 Principes généraux

Le Service comprend un accès à Internet par voie satellitaire. NordNet utilise pour la fourniture du Service d'accès Internet par le satellite dans le cadre des Offres « Turbo 10 », « Turbo » et « PRO » les services Tooway de l'opérateur satellitaire Skylogic SPA.

Il est indispensable de disposer d'une Parabole compatible avec le service fourni par Skylogic SPA pour bénéficier du Service. S'agissant des Offres de type « Forfait » ou « Formule », la Parabole n'est pas comprise dans le cadre du Service et peut être soit achetée séparément auprès de NordNet dans le cadre d'un Kit Satellite (renseignements sur le Site) soit auprès d'un tiers auquel cas Vous devez vérifier sa compatibilité avec la technologie employée.

Est exclue toute utilisation de type mise à disposition de serveur de messagerie (hors souscription d'Options éventuellement proposées par NordNet et permettant ce type d'utilisation).

Le Service ne peut en aucun cas être utilisé dans des lieux publics ou espaces commerciaux à usage public. Ceci exclut en particulier son usage sur des bornes en libre service, espaces de type « Cyber », salons de démonstration temporaires ou permanents, à moins que Vous en ayez été expressément autorisé par NordNet.

Le Service n'est pas adapté à des utilisations spécifiques d'Internet notamment nécessitant un débit ou un volume de données échangées supérieur aux limites fixées en annexe aux présentes Conditions Particulières.

A ce titre, le Service n'est pas adapté, par exemple, aux applications nécessitant un temps de réponse très rapide (comme les jeux vidéo en réseau par exemple), au téléchargement soutenu (Peer2Peer, VOD...) et à tous services ne supportant pas le temps de transit lié aux contraintes d'une transmission par voie satellitaire.

Votre attention est attirée sur le fait que la liaison satellite est soumise à des aléas liés à la technologie employée notamment en cas de conditions météorologiques défavorables. A ce titre, il Vous est recommandé de ne pas utiliser ce Service pour y raccorder tout système lié à la sécurité des personnes ou des biens.

Vous vous interdisez d'exercer par le biais du Service une activité à risque, c'est-à-dire une activité qui implique le stockage, la réception ou la transmission de données ou la mise en œuvre d'applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que équipement de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut, et notamment les installations nucléaires, la navigation et/ou communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux et notamment les appareils de réanimation ou les systèmes de contrôle de la sécurité des biens et des personnes, les systèmes d'armement.

NordNet ne sera pas tenue de faire une quelconque vérification à ce titre.

En cas de préjudice subi en relation avec une activité interdite, la responsabilité de NordNet ne pourra être engagée.

Par mesure de sécurité, NordNet Vous permet de bénéficier en plus de la connexion satellite, d'une connexion bas débit à partir d'une ligne téléphonique utilisant la technologie RTC, décrite à l'article « Connexion Internet bas débit Nomade ».

4.1.2 Débit et volume de données échangées

1) Offres « Turbo » et « PRO »

Le Service permet d'échanger un volume de données selon un débit maximum de connexion défini en annexe. Le volume de données dépendra de l'Offre que Vous aurez choisie. Dès lors que Vous aurez atteint le volume maximal, le débit maximum de connexion dont vous bénéficiez sera limité à 128 Kb/s en émission et en réception, ce jusqu'au prochain Jour J.

Si Vous ne souhaitez pas attendre le prochain Jour J, Vous pouvez soit migrer vers une Offre supérieure (sous réserve des conditions de migration), ou souscrire à l'Option « Giga Booster » dans les conditions définies à l'article « Option Giga Booster ».

2) Offres « Turbo-10 »

Le Service permet d'échanger un volume de données selon un débit maximum de connexion (variant selon le volume de données échangées en émission et en réception) défini en annexe. Le volume de données dépendra de l'Offre que Vous aurez choisie.

Le volume de données échangées (en émission comme en réception) fait l'objet de quotas, propres à chaque Fenêtre Temporelle visées en annexe, dont le dépassement entraîne temporairement une diminution de la vitesse de votre liaison (le débit).

Lorsque, sur la Fenêtre Temporelle considérée, la consommation calculée sera inférieure au quota qui y est associé, le débit sera rétabli à son niveau initial.

Les volumes pris en compte pour calculer votre consommation correspondent à la somme des volumes de données émis et reçus pour chaque Fenêtre Temporelle, comme indiqué en annexe.

Dès lors que Vous aurez atteint le volume maximal alloué dans le cadre de l'Offre sur 4 semaines, le débit sera fortement réduit, selon un débit défini en annexe, ce qui ralentira, voire perturbera, le Service.

3) Calcul du volume consommé

Pour chacune des Offres, le volume est consommé par les communications téléphoniques effectuées via le service Téléphone par Satellite, la consultation de sites Internet, l'envoi et la réception de Courriers électroniques, ainsi que par l'envoi ou la réception (téléchargement) de toute autre donnée.

Pour les Offres « Turbo » et « PRO », le volume consommé se calcule :

- en partant d'un Jour J,
- jusqu'au même Jour J du mois suivant.

Au Jour J de chaque mois, le volume maximum de données transférées (en émission et réception) est réinitialisé, étant précisé que le volume non consommé au cours d'un mois n'est pas reporté au mois suivant.

Pour les Offres « Turbo 10 », le volume consommé se calcule comme suit :

- le volume que Vous consommé est analysé sur quatre Fenêtres Temporelles. Un quota de volume de données à échanger est associé à chaque Fenêtre Temporelle. Si ce quota est dépassé, le débit de votre connexion sera réduit temporairement

conformément aux règles présentées sur le Site NordNet, rubrique Internet Satellite, et en annexe des présentes Conditions Particulières.

- le volume que Vous consommez entre 23h00 et 7h00 (heure d'hiver) et entre minuit et 8h00 (heure d'été) n'est comptabilisée qu'à 50% du volume consommé. Par exemple, si Vous téléchargez 1 Gigaoctet pendant ce créneau horaire, seuls 500 Mo sont décomptés de votre volume global.

Vous pouvez suivre votre consommation en accédant à votre relevé de consommation disponible sur votre Espace Abonné (accessible sur www.nordnet.fr).

4) Limitation du débit alloué

Indépendamment du dépassement de la limite de volume, Vous êtes informé que le débit peut être réduit notamment en période de forte sollicitation du réseau par l'ensemble des utilisateurs du réseau de l'opérateur satellitaire.

En outre, Vous êtes informés que la priorité est accordée à une utilisation du Service via certains protocoles internet (http en particulier). Par conséquent, l'utilisation du Service via des protocoles internet considérés comme non prioritaires (protocoles de peer to peer par exemple) peut ralentir le débit dont Vous bénéficiez pour cette utilisation particulière, indépendamment des quotas visés en Annexe.

4.2 – Accès au Service

L'accès au Service est subordonné aux conditions cumulatives suivantes :

- la souscription à l'Offre

NordNet Vous recommande de vérifier, avant la souscription au Service, que la géographie et la configuration des lieux Vous permettent d'utiliser une liaison satellite et que juridiquement, Vous avez la possibilité d'installer, au lieu prévu, une Parabole.

NordNet Vous recommande de prendre en compte :

- les éléments physiques ou géographiques du type immeuble, arbre, montagne ou mont (une vue dégagée, c'est-à-dire dépourvue d'obstacles) vers le sud est nécessaire ;
- les sources électromagnétiques du type proximité avec un aéroport ;
- les obstacles juridiques du type installations classées, règles d'urbanisme, règlement de copropriété ou refus du propriétaire (si Vous êtes locataire), etc. ;
- la Parabole doit pointer vers le sud.

- l'installation du Matériel suivant le guide d'installation contenant les préconisations à prendre en considération

Vous devez fournir à NordNet toutes les informations techniques qui s'avèreraient nécessaires à l'activation du Service.

La Parabole fournie dans le Kit Satellite vendue par NordNet est pré-paramétrée pour fonctionner avec le Service de NordNet. NordNet met à votre disposition à partir de votre Espace Abonné, un outil de pointage afin de vérifier la bonne installation de la Parabole.

NordNet attire votre attention sur le fait que la Parabole, élément extérieur souvent placé en hauteur, peut causer des dommages par sa chute et que son installation par un professionnel peut limiter les risques à ce titre.

NordNet Vous communiquera, à titre indicatif, une liste d'antennistes auxquels Vous êtes libre de recourir dans les conditions et tarifs fixés par eux (non inclus au titre du Service). NordNet ne pourra être tenue pour responsable des installations réalisées par ces derniers.

- la réception des identifiants

L'accès au Service est possible à la date de réception par le Client des éléments personnels d'identification, à savoir : identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie et, une fois l'installation du Matériel réalisée.

- l'activation du Service

Il Vous appartient d'activer le Service à partir de votre micro-ordinateur connecté à la NordNetBox Tentation Wi-Fi, elle-même connectée au modem relié à la Parabole. Il est nécessaire que votre micro-ordinateur réponde à la configuration minimale visée sur la documentation du Matériel ou disponible sur simple demande auprès de NordNet.

Vous devrez utiliser les logiciels de connexion éventuellement fournis par NordNet et le cas échéant accepter les conditions de la licence d'utilisation de ces logiciels. A ce titre, Vous vous engagez à respecter les modalités d'installation et d'utilisation des logiciels.

4.3 - Matériel

Pendant la durée du Contrat, NordNet met à votre disposition une NordNetBox Tentation Wi-Fi et, dans le cadre des Offres de type « Pack », un Kit Satellite, qui restent la propriété pleine et entière de NordNet.

4.4. Téléphone par Satellite

4.4.1 Présentation

- Communications incluses dans le forfait

Le Client bénéficie d'un forfait d'une heure de communication téléphonique incluse dans l'Offre, vers les téléphones fixes situés en France métropolitaine (Corse incluse) de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros spéciaux, numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), appels gratuits vers le service de messagerie vocale (888) et entre les abonnés à la téléphonie sur IP proposée par NordNet, consultation du journal des numéros appelés (4 derniers chiffres masqués) et du suivi de votre consommation sur votre Espace Abonné, et de la réception par Courrier électronique de vos messages vocaux.

Il est précisé que tous les appels sont limités à deux heures de communication par appel (Vous devez raccrocher et pouvez rappeler votre correspondant ensuite).

- Communication hors forfait

Vous pouvez appeler les numéros spéciaux (notamment numéros surtaxés de type 08 et numéros courts), lesquels sont facturés à la consommation selon les tarifs accessibles sur le Site NordNet et en annexe des présentes.

Toute communication hors forfait ou hors des destinations définies au sein du forfait seront facturées à la seconde, sauf pour les numéros spéciaux qui sont facturés à la minute, aux tarifs en vigueur, fonction des destinations d'appels ou du numéro spécial appelé et un coût de mise en relation, variable en fonction de la destination de l'appel ou du numéro spécial appelé, sera également ajouté pour chaque appel passé hors forfait. Les tarifs et coûts de mise en relation applicables sont définis sur le Site NordNet et en annexe des présentes.

S'agissant des appels vers les numéros spéciaux (notamment numéros permettant l'accès à un service à valeur ajoutée et numéros courts), un prix destiné à rémunérer la prestation de service obtenue en appelant ce numéro pourra Vous être facturé (ce prix est déterminé par le fournisseur du service ainsi appelé).

4.4.2 La ligne téléphonique IP

Le Téléphone par Satellite Vous permet de disposer d'une ligne téléphonique IP. Un numéro de téléphone de type 09xxxxxxx Vous sera attribué par NordNet (sur indication de PSN, notre opérateur de téléphonie sur IP).

NordNet pourra modifier le numéro de téléphone du Client pour motifs légitimes, notamment si l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) impose une telle modification.

Ce numéro permettra au Client d'être appelé par toute personne, moyennant le coût d'un appel local (pour tout appel depuis un poste fixe national et sous réserve de l'éventuel surcoût appliqué par l'opérateur de l'appelant), mais également d'appeler l'ensemble des numéros de postes fixes et mobiles dans les limites notamment géographiques, et selon la tarification décrite sur le Site NordNet et en annexe des présentes.

Vous êtes informé que les appels entrants ou sortants vers un numéro court, spécial ou IP (de type 08xxxxxxx ou 09xxxxxxx,) ne pourront être transmis que s'il existe un protocole d'accord entre les différents opérateurs permettant cet acheminement. Il est donc possible que les appels émis ou reçus depuis ces numéros particuliers puissent ne pas aboutir.

Le Client est informé du fait que le Service Téléphone par Satellite implique qu'il est susceptible de figurer au sein des différents services d'annuaires universels, à moins qu'il ne notifie son opposition à NordNet dans les conditions définies à l'article « Notifications » des Conditions Générales.

4.4.3 Accès au Service Téléphone par Satellite

Le Matériel mis à disposition ou vendu par NordNet est pré-paramétré pour fonctionner avec le Service Téléphone par Satellite.

L'accès au Téléphone par Satellite nécessite que votre téléphone soit sous tension et soit relié à la NordNetBox Tentation reliée à votre démodulateur satellite selon les spécifications et modalités décrites dans la documentation jointe, ou sur simple demande auprès de NordNet (cf. article « Notifications »).

4.4.4 Utilisation du Service Téléphone par Satellite

L'utilisation du Service Téléphone par Satellite ne peut se faire que dans le cadre d'un usage normal ou professionnel limité. Il ne pourra en aucun cas être relié à un appareil de type télécopie. A défaut, NordNet se réserve le droit de bloquer, voire de résilier l'accès au Service Téléphone par Satellite dans les conditions définies à l'article « Blocage » des Conditions Générales.

IMPORTANT : Les appels à destination des services d'urgence (tels que, par exemple, services de police, pompiers, SAMU, etc.) sont automatiquement dirigés vers le centre d'intervention correspondant à la localisation géographique portée à la connaissance de NordNet lors de votre souscription au Service Téléphone par Satellite. Il est donc nécessaire, en cas de modification de l'une ou l'autre de vos coordonnées, et notamment de l'adresse d'installation, que Vous en avertissiez au préalable et par écrit NordNet. A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable de l'acheminement des appels d'urgence vers un centre d'intervention éloigné de votre situation effective.

NordNet Vous conseille de maintenir une ligne téléphonique classique en complément de celle qui Vous est fournie dans le cadre du Service Téléphone par Satellite, notamment pour les situations d'urgence.

4.4.5 Qualité de la Communication

Dans le cadre du Service Téléphone par Satellite, le Client est informé du fait que la qualité de l'écoute et de la communication en général peut être moindre par rapport à la qualité d'une ligne téléphonique classique. De plus, dans le cadre d'une transmission par satellite, le service de téléphonie subit les contraintes liées à cette technologie : temps de transit de la voix, perturbations liées aux conditions météorologiques, réduction de débit, etc.

4.4.6 Réception de vos messages vocaux

Vous pouvez consulter les messages vocaux qui Vous sont laissés via votre ligne téléphonique IP :

- en composant le 888 sur votre ligne téléphonique IP ou,
- les recevoir par Courrier électronique. Le cas échéant, ces messages Vous seront adressés sur votre Adresse principale sous réserve d'un paramétrage adapté à cet effet.

Vous devez également le cas échéant paramétrer vos antivirus, antispam et firewall. Si le paramétrage de vos antivirus, antispam et firewall empêche la réception par Courrier électronique de vos messages vocaux, NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'une incompatibilité technique entre ces outils de protection et le service de réception par Courrier électronique de vos messages vocaux.

4.4.7 Portabilité

Si Vous souhaitez conserver le numéro de téléphone qui Vous est fourni dans le cadre du Service et changer d'opérateur téléphonique, votre demande devra être adressée par NordNet et ne remet pas en cause votre Contrat.

4.5 Télévision

Pour recevoir la télévision via la Tête TV, il est nécessaire de relier au Kit Satellite un démodulateur spécifique (non fourni par NordNet).

Avec la Tête TV comprise dans le Kit Satellite mis à disposition ou vendu par NordNet, Vous pouvez relier jusqu'à 2 démodulateurs, pour desservir 2 téléviseurs.

Cette Tête TV doit être installée sur votre Parabole, et peut être attachée à votre tête TRIA grâce à la fixation double tête fournie par NordNet.

Selon l'usage que Vous souhaitez faire de votre télévision par satellite, il Vous appartient d'acquérir des équipements complémentaires type démodulateurs, carte de décodage spécifique (pour la réception des chaînes de la TNT), câble coaxial, et de souscrire directement des services complémentaires auprès de prestataires tiers (ex : adhésion à un bouquet de chaînes payantes compatibles avec la réception par le(s) satellite(s) visé(s) au sein de votre Bon de commande).

4.6. Utilisation conforme du Service

NordNet Vous rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.336-3 du Code de propriété intellectuelle, « *La personne titulaire de l'accès à des services de communication au public en ligne a l'obligation de veiller à ce que cet accès ne fasse pas l'objet d'une utilisation à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'oeuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livres Ier et II lorsqu'elle est requise.*

Le manquement de la personne titulaire de l'accès à l'obligation définie au premier alinéa n'a pas pour effet d'engager la responsabilité pénale de l'intéressé, sous réserve des articles L. 335-7 et L. 335-7-1. »

Vous êtes informé qu'en cas de violation de l'obligation prévue à l'article susvisé, la Commission de protection des droits de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la

protection des droits sur Internet (« HADOPI »), pourrait Vous identifier et Vous envoyer, par voie électronique et par l'intermédiaire de NordNet, une recommandation Vous rappelant notamment l'obligation de surveiller votre accès à Internet et l'existence de moyens de sécurisation permettant de prévenir l'utilisation prohibée de l'accès à Internet.

Si dans les six mois suivant l'envoi de cette recommandation, il est constaté une nouvelle violation de votre obligation de surveiller votre accès à Internet, la Commission de protection des droits de l'HADOPI pourrait Vous adresser une nouvelle recommandation assortie d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de persistance des faits, la HADOPI peut en informer le Tribunal correctionnel.

Dans ce cadre, le juge qui constaterait que Vous avez fait preuve d'une négligence caractérisée en ne sécurisant pas votre accès à Internet peut Vous condamner à l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe et prononcer la peine complémentaire de suspension à l'accès à Internet pour une durée maximale d'un (1) mois, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

Par ailleurs, si Vous vous rendez coupable d'actes de contrefaçon, c'est-à-dire si Vous portez atteinte à des droits de propriété intellectuelle via votre accès à Internet, le juge pourra Vous condamner à une peine pouvant aller jusqu'à 3 (trois) ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, ainsi qu'à une peine complémentaire de suspension de votre accès à Internet pour une durée maximale d'1 (un) an, assortie de l'interdiction de souscrire pendant cette période un autre contrat portant sur un service de même nature auprès de tout opérateur.

NordNet rappelle enfin que le piratage nuit à la création artistique et à l'économie du secteur culturel et qu'une offre légale est accessible sur Internet afin de télécharger des contenus culturels licitement dans le respect des droits d'auteur et des droits voisins.

4.7 Contrôle Parental

Il Vous appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger les enfants ayant accès au(x) micro-ordinateur(s) connecté(s) à Internet à raison des contenus qu'ils sont susceptibles de visualiser sur le réseau Internet.

A ce titre, NordNet Vous conseille l'installation d'un logiciel de Contrôle Parental et propose gratuitement le téléchargement de ce type de logiciel aux Clients ayant souscrit un Service d'accès Internet pour la durée de leur abonnement au Service. Les conditions applicables (Conditions particulières « Produit de sécurité ») sont disponibles sur le Site NordNet ou sur simple demande auprès de NordNet (cf. article « Notifications »).

4.8 Courrier électronique

4.8.1 - Adresses électroniques

NordNet met à votre disposition une adresse électronique, appelée « Adresse principale », qui est définie de la manière suivante : login@nordnet.fr. Cette adresse Vous est communiquée personnellement lors de l'envoi de vos Identifiants de messagerie.

Vous pouvez demander la création d'adresses électroniques supplémentaires directement en ligne sur le site www.nordnet.fr, au sein de votre Espace Abonné, ou en contactant NordNet comme indiqué à l'article « Notifications ».

Au-delà de cinq (5) adresses électroniques supplémentaires, NordNet pourra Vous demander une participation financière (tarification disponible sur simple demande auprès de NordNet).

Pour ces adresses supplémentaires, Vous êtes libres de déterminer le nom composant l'adresse électronique, à moins que le nom choisi ne soit déjà utilisé par un autre internaute.

Par ailleurs, NordNet se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'adresse électronique si elle porte atteinte à l'ordre public français ou étranger, aux droits d'autrui ou aux droits ou à l'image de NordNet. Toutefois, NordNet ne sera pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. S'il est notifié à NordNet que le nom que Vous avez choisi est illicite, contraire à l'ordre public ou aux réglementations applicables, NordNet, dès lors qu'elle ne peut raisonnablement douter du bien-fondé ou de l'exactitude de la notification, se réserve le droit de bloquer ou de supprimer l'accès à l'adresse concernée sans préavis ni indemnité.

L'attribution d'une adresse électronique demandée ne prive pas NordNet de son droit de la bloquer ou de la supprimer ultérieurement à l'occasion d'une vérification de sa part.

Si, dans les cas évoqués ci-dessus, NordNet bloque ou supprime l'adresse de courrier électronique concernée, elle ne sera redevable à votre égard d'aucun dédommagement.

Vous êtes informé qu'une adresse électronique peut s'avérer indisponible en cours de Contrat si NordNet change de nom, notamment en cas de rapprochement avec un fournisseur d'accès à Internet existant. Le cas échéant, Vous serez invités à la modifier dans les conditions qui Vous seront précisées.

4.8.2 - Consultation de votre courrier électronique

Vous disposez de plusieurs moyens de consulter vos messages. Ces moyens ne sont pas reliés entre eux.

Ainsi, lorsque Vous consultez vos messages à partir du service « Votre messagerie » ou « MobileMail » (décrits ci-dessous), ils sont automatiquement téléchargés sur « Votre messagerie » ou « MobileMail » et Vous ne pourrez pas les visualiser sur votre boîte aux lettres électronique lors d'une connexion à partir de votre micro-ordinateur, à moins d'effectuer un transfert manuel.

NordNet met à votre disposition un service en ligne de messagerie appelé « Votre messagerie », accessible à l'aide de vos identifiants de messagerie, dans la rubrique « Votre messagerie » du site www.nordnet.fr. Ce service Vous permet de consulter vos Courriers électroniques, depuis tout ordinateur connecté à Internet et équipé d'un navigateur et ce quelque soit l'endroit où il se trouve. Lorsque Vous vous connectez à ce service via un appareil mobile (téléphone ou tablette), Vous êtes automatiquement dirigé vers une version du service « Votre messagerie » qui est adaptée aux mobiles (« MobileMail »).

La consultation de vos messages nécessite un paramétrage de votre système de réception de messages de votre micro-ordinateur et/ou de votre appareil mobile (voir conditions fixées par votre système).

Vous êtes averti que l'identité de l'expéditeur indiquée sur le message peut être usurpée ou que le contenu du Courrier électronique peut être modifié entre l'expédition et la réception du fait d'un acte malveillant et/ou du caractère peu sécurisé du réseau Internet.

4.8.3 - Acheminement des Courriers électroniques

La délivrance d'un Courrier électronique est en principe quasi-instantanée. Toutefois, il peut arriver, pour des raisons indépendantes de la volonté de NordNet liées à la nature du réseau Internet ou à l'action des autres fournisseurs d'accès à Internet, que la transmission d'un Courrier électronique puisse être différée dans le temps.

Sauf si sa faute est avérée, la société NordNet ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un retard indépendant de sa volonté.

Vous vous engagez à doubler l'envoi du Courrier électronique par l'envoi d'un courrier papier, si la correspondance émise revêt un caractère important.

De même, Vous vous engagez à exiger de vos correspondants que tout message important, dont Vous êtes le destinataire, Vous soit à la fois communiqué par Courrier électronique et par courrier papier ou à obtenir un accusé de réception par retour.

NordNet se réserve le droit de ne pas acheminer vers votre boîte aux lettres électronique les messages dont la taille est supérieure à quinze (15) Mo (Méga Octets) pour les boîtes aux lettres classiques (25 Mo pour les Giga Boîtes aux lettres). Le cas échéant, l'expéditeur pourra être averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

NordNet se réserve le droit de ne pas envoyer les messages dont la taille est supérieure à vingt-cinq (25) Mo (Méga Octets). Le cas échéant, Vous serez averti de la non délivrance du(des) message(s) concerné(s).

4.8.4 - Stockage des Courriers électroniques

Vous disposez d'un espace de stockage, sur nos serveurs, limité à deux cent cinquante (250) Mo (Méga Octets) par adresse électronique. Cette capacité peut être portée à un (1) Gigaoctet en souscrivant à l'Option Giga boîte aux lettres auprès de NordNet (tarifs consultables sur le Site NordNet).

Une fois l'espace maximal atteint, les Courriers électroniques que Vous avez reçus pourront être bloqués et n'apparaîtront pas dans votre boîte à Courriers électroniques. Il Vous appartient de veiller à conserver de la place en effectuant les archives, sauvegardes ou suppressions nécessaires.

De plus, Vous vous engagez à archiver ou sauvegarder sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe, les Courriers électroniques émis ou reçus que Vous estimez importants. A défaut et en cas de perte de Courrier électronique, NordNet ne peut en être tenue pour responsable.

Enfin, NordNet se réserve le droit, en cas d'inactivité sur votre adresse électronique pendant une période supérieure ou égale à trois (3) mois, de purger votre compte de messagerie figurant sur le serveur, sans avertissement préalable ni indemnité.

4.9 Services associés de protection de la messagerie

Les adresses de Courriers électroniques mises à disposition par NordNet dans le cadre du Contrat bénéficient d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les Courriers électroniques dangereux et/ou indésirables sous réserve que les messages transitent effectivement par les serveurs de NordNet (selon le paramétrage choisi par le Client pour son système de messagerie). Ces Services associés ne protègent pas votre micro-ordinateur et ses applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au Service de messagerie, installé sur votre micro-ordinateur peut éventuellement entrer en conflit avec les Services antivirus et/ou anti spam de messagerie proposés par NordNet.

Par ailleurs, Vous êtes informé que les Courriers électroniques qui Vous sont adressés par le biais du Service de messagerie NordNet sont vérifiés en fonction de paramètres prédéfinis par NordNet par différents programmes automatiques et qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son Utilisateur.

4.9.1 - L'antivirus de messagerie

En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé et sera supprimé. Si Vous êtes destinataire d'un tel message, NordNet Vous adressera un Courrier électronique d'alerte virus Vous en avertissant.

Vous pouvez néanmoins demander à bénéficier, à vos risques et périls, d'un acheminement des Courriers électroniques détectés comme suspect en contactant NordNet (cf. article

« Notifications » des Conditions Générales). Le cas échéant, les messages suspects ne seront accessibles qu'après prise en compte de votre demande.

Vous êtes informé que ce service est à même d'identifier les virus connus (et ne peut anticiper les virus non encore développés) et correspondant à la liste de l'antivirus de messagerie ; ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

4.9.2 - L'anti spam de messagerie

Si le système anti spam de NordNet considère l'un des Courriers électroniques que Vous avez reçus comme pouvant être un spam, un « tag » sera ajouté à l'objet du message afin que vous puissiez l'identifier : à titre d'exemple : :-)(ou :-((.

Vous pouvez paramétrer votre logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'en-tête soient placés dans un dossier spécial.

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un Courrier électronique « légitime » ne figure pas parmi les Courriers électroniques marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

4.10 Connexion Internet bas-débit « Nomade »

En plus de la connexion satellite, NordNet peut Vous fournir un accès à Internet via une connexion bas débit (56 kb/s maximum en réception) utilisable en France métropolitaine si Vous disposez d'une ligne téléphonique recourant à la technologie RTC (réseau téléphonique commuté) et d'un modem bas débit 56 kb/s différent du modem fourni par NordNet au titre du Service.

L'utilisation de cette connexion bas débit ne fera pas l'objet de facturation supplémentaire par NordNet, mais Vous devrez supporter le coût de la communication téléphonique dont le prix peut varier selon votre opérateur téléphonique.

5 – OPTIONS : TELEPHONE PAR SATELLITE – GIGA BOOSTER – ANTIVIRUS-FIREWALL – FIDELITE

5.1 – Option Téléphone par Satellite

Une Option Téléphone par Satellite « VoIP Illimitée France » est proposée par NordNet, aux conditions, modalités de souscription et tarifs précisés dans le cadre de la présentation de l'Option sur le Site NordNet.

Cette Option permet au Client de bénéficier du Service Téléphone par Satellite dans les conditions visées à l'article « Contenu du Service » des présentes Conditions Particulières dans le cadre d'un forfait lui permettant d'appeler les téléphones fixes situés en France métropolitaine de type 01, 02, 03, 04, 05 et numéros IP de type 09 (hors numéros spéciaux, numéros surtaxés de type 08 et numéros courts).

5.2 – Option Giga Booster

L'Option Giga Booster est proposée aux conditions, modalités de souscription et tarifs précisés sur le Site NordNet.

5.2.1 Pour les Offres « Turbo » et « PRO »

Dès lors qu'il a atteint le volume maximum défini dans le cadre de son Offre, le Client se verra proposer d'acquérir un volume supplémentaire d'un Giga pour la période restant à courir jusqu'au prochain Jour J.

Ce volume supplémentaire souscrit sera ajouté au volume de l'Offre dont vous disposez, après activation de l'Option et après soustraction du volume que Vous aurez déjà consommé au titre de votre abonnement.

Au Jour J, le Giga Booster se désactive automatiquement et le calcul de votre consommation reprend indépendamment du Giga Booster.

Le Giga Booster n'a pas de durée de validité dans le temps. Il peut être utilisé jusqu'à ce que le Giga supplémentaire soit entièrement consommé. Ainsi, au Jour J, tout volume non utilisé au titre du Giga supplémentaire souscrit pourra être utilisé la prochaine fois que Vous atteindrez le volume qui Vous est alloué.

5.2.2 Pour les Offres « Turbo 10 »

Cette Option permet au Client d'acquérir un volume supplémentaire d'un Giga et vise à éviter l'application des limites de débit en cas d'atteinte du volume maximal défini pour chaque Fenêtre Temporelle visée en annexe.

Ce volume supplémentaire sera automatiquement activé dès que le volume que Vous avez consommé atteint la limite fixée pour une Fenêtre Temporelle. Lorsque le Giga Booster s'active, le volume que Vous consommez est imputé sur ce volume supplémentaire. Le volume que Vous consommé n'est alors plus pris en compte dans le calcul du volume consommé au sein de chaque Fenêtre Temporelle. Une fois que l'analyse de votre consommation révèle que Vous ne dépassez plus la limite fixée pour une Fenêtre Temporelle, le Giga Booster se désactive automatiquement et le calcul de votre consommation reprend indépendamment du Giga Booster.

Le Giga Booster n'a pas de durée de validité dans le temps. Il peut être utilisé jusqu'à ce que le Giga supplémentaire soit entièrement consommé.

5.3 - Logiciels de protection proposés en Option

Afin de protéger votre micro-ordinateur et non pas uniquement votre messagerie, NordNet propose notamment à ses Clients de s'abonner à l'Option Securitoo Antivirus Firewall.

Contrairement à l'antivirus de messagerie, cette Option propose un antivirus que Vous pouvez paramétrer et qui vérifie également le contenu des fichiers téléchargés. Vous pouvez obtenir le détail de cette Option sur le Site NordNet. Les Conditions Particulières « Produits de Sécurité » sont applicables à cette Option.

5.4 Option Giga Boîte

Cette Option Vous permet de porter l'espace de stockage mis à votre disposition par NordNet dans le cadre du service « Votre messagerie » à un (1) Gigaoctet. Cette Option est proposée aux tarifs et conditions disponibles sur demande auprès de NordNet (cf. article « Notifications » des Conditions Générales).

5.5 Option Fidélité

Si Vous avez souscrit à l'Option Fidélité proposée par NordNet dans le cadre de l'Offre, alors Vous bénéficiez d'une réduction du prix facturé chaque mois par NordNet au titre de la fourniture du Service.

La souscription à cette Option implique que Vous vous engagiez pour une durée minimum de 12 mois à l'égard de NordNet.

A l'issue de cette période d'engagement, l'Option sera tacitement renouvelée pour une nouvelle période de 12 mois, sauf si Vous avez informé NordNet de votre volonté de ne pas renouveler l'Option avant le terme de cette période (cf. article « Notifications »). Dans ce cas, l'Option ne sera pas renouvelée mais les mois restant à courir au titre de la période minimale d'engagement restent dus.

La résiliation de l'Option ne résilie pas votre Contrat principal, qui se poursuit selon la durée et le tarif initialement prévus au sein de l'Offre dans les 10 jours de la résiliation de l'Option.

6 – MIGRATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

6.1 La migration vers une autre Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par satellite

Vous êtes informé qu'il est impossible d'effectuer :

- la migration d'une Offre « Turbo » vers une Offre « Turbo 10 »,
- la migration d'une Offre « Turbo » ou « Turbo 10 » vers une Offre « PRO »,
- la migration d'une Offre « PRO » vers une Offre « Turbo » ou « Turbo-10 »,
- la migration d'une Offre de type « Forfait » vers une Offre de type « Pack »,
- la migration d'une Offre « Turbo 10 » vers une autre Offre « Turbo 10 »,
- la migration vers une Offre « Bon Plan », « Illimité », « Pack Internet Satellite », « Pack Illimité », « Abondance 23°5 » et vers les Offres « Eco » et « JET ».

- Migration ascendante

La migration est qualifiée d'ascendante lorsque Vous demandez à migrer vers une Offre dont le tarif est supérieur à l'Offre que Vous avez.

- Migration descendante

La migration est qualifiée de descendante lorsque Vous demandez à migrer vers une Offre dont le tarif est inférieur ou égal à l'Offre que Vous avez.

- Migration d'une Offre de type « Pack » vers une Offre de type « Forfait »

Si Vous disposez d'une Offre de type « Pack », Vous pouvez demander à migrer vers une Offre de type « Forfait », mais Vous devez dès lors disposer d'un Kit Satellite compatible. NordNet Vous propose, à ce titre, d'acquérir le Kit Satellite mis à votre disposition dans le cadre de votre « Pack », aux tarifs et conditions indiqués sur le formulaire de migration, payable par chèque lors de la demande de migration ou par tout autre moyen autorisé par NordNet relativement à cette acquisition.

- Calcul du volume consommé

En cas de migration, le volume de données que Vous avez consommé ne sera pas remis à zéro mais sera pris en compte dans le calcul du volume que Vous consommez dans le cadre de votre nouvelle Offre.

- Options

NordNet attire votre attention sur le fait que la demande de migration ne résilie en aucun cas les Options auxquelles Vous avez souscrit. De ce fait, les Options restent actives, sauf si Vous procédez à leur résiliation.

6.2 La migration vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL

Vous pouvez demander à migrer vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL proposée par NordNet (ci-après « Offre Internet ADSL »), sous réserve d'éligibilité de votre ligne téléphonique.

Le cas échéant, si la durée d'engagement à laquelle Vous êtes lié dans le cadre de l'Offre dont Vous disposez n'est pas échue au jour de votre demande de migration, alors Vous pouvez choisir l'une des options suivantes :

- la résiliation de votre Contrat d'abonnement au Service d'accès à Internet par le satellite. Dans ce cas, votre Contrat sera résilié dans les conditions visées à l'article « Résiliation à votre initiative » et Vous devrez notamment Vous acquitter des sommes dues au titre de l'article L.121-84-6 du Code de la consommation. La demande de migration vaudra alors demande de résiliation du Contrat d'abonnement au Service d'accès à Internet par le satellite.
- la poursuite, dans le cadre de votre abonnement à l'Offre Internet ADSL, de la durée d'engagement liée à votre Contrat d'abonnement au Service d'accès à Internet par le satellite.

Nous Vous invitons donc à sauvegarder vos données au plus tard la veille du jour de la migration de votre abonnement.

Les éventuelles Options auxquelles Vous aurez souscrit dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service d'accès à Internet par le satellite seront résiliées. Par conséquent, Vous ne pourrez pas conserver le numéro de téléphone attribué dans le cadre du Service Téléphone par Satellite.

Il Vous appartiendra donc de préciser sur le bon de migration les éventuelles Options dont Vous souhaitez bénéficier dans le cadre de votre Offre Internet ADSL.

NordNet Vous permet de conserver sans frais l'adresse de messagerie électronique (Adresse principale) fournie dans le cadre de votre Contrat d'abonnement au Service d'accès à Internet par le satellite.

Cependant, NordNet attire votre attention sur le fait que la migration vers une Offre Internet ADSL entraîne la création de nouveaux identifiants et d'une nouvelle adresse de messagerie électronique, qui remplace la précédente au sein de votre Espace Abonné et devient, par défaut, l'Adresse principale de communication entre Vous et NordNet.

Enfin, il Vous appartiendra de renvoyer à NordNet le Matériel loué ou mis à votre disposition dans les conditions définies au sein des présentes, sauf si Vous l'avez acquis.

6.3 Les frais de migration et la facturation

La migration ascendante est réalisée sans frais.

La migration descendante Vous sera facturée trente euros (30€).

En cas de migration vers une Offre Internet ADSL, la migration sera réalisée sans frais si votre période d'engagement liée à votre Contrat d'abonnement au Service d'accès à Internet par le satellite de la gamme « Turbo 10 », « Turbo » ou « PRO » était achevée au jour de votre demande de migration ou si les frais liés à la période d'engagement ont été acquittés. A défaut, outre les frais liés à la période d'engagement, la migration Vous sera facturée trente euros (30€).

Les éventuels frais de migration seront prélevés lors de la première facturation de votre nouvelle Offre.

Sauf indication contraire, la migration et la facturation sont effectuées au premier jour ouvré du mois suivant la réception de votre demande.

7 – TARIFS ET PAIEMENT

7.1 Tarifs

Les tarifs sont consultables sur le Site NordNet.

Pour toute nouvelle Commande, des frais d'accès au Service dont le montant sera précisé sur le Site NordNet ou dans le cadre du processus d'abonnement, pourront également Vous être facturés par NordNet. Ces frais ne comprennent pas les frais liés à l'installation de votre Matériel.

Indépendamment de toute promotion, ces frais d'accès au Service Vous seront systématiquement facturés si, dans les 24 mois précédents votre Commande, Vous avez résilié un précédent abonnement à un Service d'accès à Internet par satellite de NordNet pour la même adresse que celle communiquée pour ce nouvel abonnement.

7.2 Modalités de facturation et de règlement

Le Service et les éventuelles Options proposés par NordNet sont facturés mensuellement et d'avance, sauf le cas particulier des coûts de mise en relation et des consommations hors forfait dans le cadre du Service Téléphone par Satellite, lesquels seront facturés le premier jour ouvré du mois suivant le mois au cours duquel ils ont été enregistrés.

Par exception, si le montant des communications hors forfait excède 50 euros au cours d'un mois, NordNet se réserve la possibilité de bloquer la faculté de passer des communications hors forfait jusqu'au mois suivant. Vous avez cependant la possibilité de réactiver la faculté de passer des communications hors forfait sous réserve du paiement immédiat du montant hors forfait déjà consommé.

NordNet précise qu'elle ne dispose pas des outils lui permettant de suivre en direct la consommation faite par le Client du Service Téléphone par Satellite et que ces informations lui sont transmises par des opérateurs partenaires. Par conséquent, le montant des communications hors forfait du Client peut dépasser le seuil de 50 euros avant que NordNet en soit informée et puisse ainsi bloquer la faculté du Client de passer des communications hors forfait. En outre, le montant des communications hors forfait annoncé par NordNet lors du blocage Vous est indiqué sous réserve des informations qui pourraient ensuite être communiquées à NordNet par ses partenaires.

Si Vous ne souhaitez pas que ces restrictions Vous soient appliquées, NordNet Vous invite à en faire la demande auprès de ses services pour étudier la solution qui pourrait être mise en place.

Lors de la facturation du deuxième mois d'abonnement, le premier mois d'abonnement est facturé au *pro rata temporis*, (jusqu'au dernier jour de ce premier mois) à compter de la première des deux dates suivantes :

- la date de mise en service de la connexion par le Client, ou
- la date de validation de votre souscription au Service par NordNet auquel s'ajoutent quinze (15) jours.

A défaut de contestation de la facture (cf. article « Notifications ») dans l'année qui suit sa réception, NordNet considérera que Vous avez accepté ladite facture.

8 - RESPONSABILITE

En complément des Conditions Générales, il est précisé que NordNet n'est pas responsable des interruptions du Service, des restrictions d'accès au réseau ou à des serveurs spécifiques connectés au réseau, des variations de qualité du Service qui résulteraient du fait d'une action ou d'une omission d'un tiers au Contrat, et qui serait totalement indépendante de la volonté de NordNet.

De même, le Service faisant appel à une technologie spécifique, des interférences ou perturbations peuvent intervenir, y compris du fait de la configuration de l'environnement de votre domicile ou des conditions météorologiques.

Par ailleurs, NordNet Vous rappelle que Vous êtes responsable de l'installation et du paramétrage du Matériel et qu'il Vous appartient de vérifier la compatibilité de tout équipement que Vous souhaiteriez utiliser avec le Service avant toute Commande.

En outre, Vous reconnaissez que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. La protection de vos installations contre tous types d'intrusions est à votre charge.

En outre, NordNet ne pourra être tenue responsable, ni à votre égard, ni à l'égard d'un tiers pour tous les préjudices, pertes et dommages pouvant survenir en raison notamment des éventuels risques sur la santé liés à la mise en place d'une Parabole et du Wi-Fi (notez qu'en l'état actuel des connaissances, les risques ne sont pas connus) et du fait d'inconvénients liés à la technologie Wi-Fi, et plus particulièrement d'une baisse de débit, voire d'une coupure de service liée auxdits inconvénients.

9 - DUREE DU CONTRAT

9.1 Durée du Contrat relatif au Service d'accès à Internet

Si Vous bénéficiez d'une Offre « Pack Turbo », « Pack Turbo 10 » ou « Pack PRO » ou si Vous bénéficiez d'une offre de réduction de prix dans le cadre de votre abonnement au Service, le Contrat est conclu au choix pour une durée de onze (11) mois, ou pour une durée de vingt-trois (23) mois, plus le mois en cours au jour de la réception par NordNet de votre commande complète et valide.

De même, si Vous avez payé d'avance plusieurs mensualités au titre de votre Contrat d'abonnement à un Service d'accès à Internet par le satellite, le Contrat est conclu pour une durée correspondant au nombre de mensualités payées d'avance, sauf durée supérieure fixée au sein de l'Offre.

A l'échéance du Contrat, ce dernier sera tacitement renouvelé de mois en mois, sauf si Vous avez souscrit à l'Option Fidélité (cf. article « Option Fidélité »).

Le Contrat peut être résilié à tout moment dans les conditions définies à l'article « Résiliation ».

9.2 Durée du Contrat relatif à l'Option Téléphone par Satellite

La durée du Contrat relatif à l'Option est d'une durée d'un (1) mois plus le mois en cours au jour de la Commande. A l'issue de cette période, le Contrat sera tacitement renouvelé par périodes successives d'un mois, sauf résiliation dans les conditions visées au sein des Conditions Générales.

10 - RESILIATION

10.1 - Résiliation sans faute à votre initiative

En cas de résiliation avant le terme de votre engagement, le paiement des sommes restant dues au titre des mois d'abonnement à venir et/ou restant à courir au titre de l'abonnement souscrit, au jour de la résiliation effective du Contrat, devra être acquitté.

Dans le cas particulier de l'engagement de vingt-trois (23) mois plus le mois en cours au jour de la réception de votre commande par NordNet, nous Vous rappelons que Vous êtes légalement tenu au paiement de votre abonnement jusqu'au onzième mois inclus plus le quart du montant qui resterait dû à NordNet si le Contrat était exécuté jusqu'à son terme, ce conformément à l'article L.121-84-6 du Code de la consommation.

Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée.

10.2 - Résiliation pour motif légitime du Client

Pour les motifs légitimes ci-après exposés, la résiliation anticipée du Contrat ne donnera pas lieu au paiement d'une indemnité par le Client.

Le cas échéant, la résiliation devra être demandée dans les conditions visées à l'article « Résiliation pour motif légitime du Client » des Conditions Générales et sous réserve de la production de tout justificatif utile faisant état du motif invoqué (ex : copie du procès-verbal du syndicat de copropriété, attestation sur l'honneur du propriétaire de votre immeuble indiquant son refus, etc.).

Cette possibilité de résiliation ne concerne que le Service et en aucun cas le Kit Satellite s'il a été acheté auprès de NordNet, qui ne relève pas du présent Contrat.

a) Résiliation en cas de défaut de signal

Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel si votre connexion Internet par Satellite ne fonctionne pas, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- votre installation doit être conforme aux exigences techniques,
- le dysfonctionnement ne doit pas être lié à un défaut, une panne ou une mauvaise installation ou à un mauvais pointage de votre équipement (micro-ordinateur, Parabole, etc.) ou du Matériel

mis à votre disposition par NordNet (dans ce cas, le Matériel sera échangé dans les conditions prévues à l'article « Réserve de propriété – Transfert de risques »),

NordNet pourra effectuer tout diagnostic à distance et décider de dépêcher sur place un technicien, expert et/ou antenniste pour confirmer son diagnostic et vérifier que la Parabole a été installée à un endroit adapté et qu'aucun signal ne peut être obtenu. Notez que si le technicien, expert et/ou antenniste conclut à une erreur d'installation de votre part, NordNet Vous facturera la somme de 300 euros HT (358,80 euros TTC) au titre de cette prestation de vérification.

b) Déménagement

Vous pourrez demander à bénéficier de l'Offre à votre nouvelle adresse sous réserve de la présence ou de l'installation d'une Parabole.

En cas de déménagement dans une zone éligible à l'ADSL, Vous pouvez soit conserver votre Offre actuelle, soit demander à migrer vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL comme indiqué à l'article « Migration à l'initiative du Client ».

c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de la Parabole

Si malgré vos vérifications préalables à la Commande ou à la nouvelle installation en cas de déménagement, Vous êtes dans l'impossibilité d'installer la Parabole en raison d'obstacles juridiques (interdiction du propriétaire de l'immeuble, du syndicat de copropriété, site classé, etc.), Vous pourrez demander la résiliation du Contrat sans indemnité dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel ou de la notification de votre déménagement.

d) Motifs légitimes particuliers

NordNet Vous remboursera les sommes qu'elle Vous aura facturées et que Vous aurez payées au titre du Service, si Vous résiliez le Contrat dans l'un des cas suivants :

- lorsqu'un obstacle empêche localement depuis votre habitation de bénéficier d'une vue suffisamment dégagée nécessaire à la réception des signaux de communications électroniques transmis ;
- lorsque la proximité d'une source électromagnétique puissante empêche la réception de signaux de communications électroniques transmis ;
- lorsqu'en vertu de l'application particulière de règles d'urbanisme définies localement ou dans le code de l'urbanisme l'installation de la Parabole chez Vous est impossible.

Cette résiliation devra intervenir dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la réception du Matériel. NordNet se réserve le droit de vérifier la réalité du motif allégué sur pièces ou sur place notamment en dépêchant sur place un technicien, expert et/ou antenniste. Si le technicien, expert et/ou antenniste conclut que le motif allégué n'est pas avéré, NordNet Vous facturera la somme de 300 euros HT (358,80 euros TTC) au titre de la prestation de vérification-expertise.

11 - OPTIONS LORS DE LA CESSATION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.44-1 du Code des postes et des communications électroniques, dans l'hypothèse où Vous changez de fournisseur d'accès à Internet, NordNet Vous offre la possibilité de continuer, pour une durée de six mois à compter de la résiliation, à avoir accès

gratuitement (hors coût lié à votre nouvelle connexion à Internet) au courrier électronique reçu sur l'adresse électronique que NordNet Vous a attribuée dans le cadre du Service.

Vous devez en faire la demande expresse au Service Client au moment de la résiliation de votre abonnement.

Dans ce cas et à l'issue de six mois à compter de la résiliation du Contrat, votre/vos adresse(s) électronique(s) sera(ont) bloquée(s), Vous n'aurez plus accès au service « Votre messagerie » ni « MobileMail » et les messages que Vous n'aurez pas sauvegardés sur votre micro-ordinateur et/ou sur tout support externe seront supprimés.

**Annexe – Quotas de Trafic
Offres « Turbo » et « PRO »**

Le Service permet d'échanger un volume de données selon un débit maximum de connexion défini ci-après. Dès lors que Vous aurez atteint le volume maximal, le débit maximum de connexion dont vous bénéficiez sera limité à 128 Kb/s en émission et en réception, ce jusqu'au prochain Jour J.

		Volume de données téléchargées depuis votre accès	Evolution Débit (débit maximum)
TURBO BASIC 12 Mb/s (4 Go)	Quotas de Trafic en réception et en émission	Jusqu'à 4000 Mo	Jusqu'à 12000 kb/s en réception et jusqu'à 1000 kb/s en émission
		Au-delà de 4000 Mo	Jusqu'à 128 kb/s en émission et en réception
TURBO ESSENTIEL 12 Mb/s (10 Go)	Quotas de Trafic en réception et en émission	Jusqu'à 10000 Mo	Jusqu'à 12000 kb/s en réception et jusqu'à 2000 kb/s en émission
		Au-delà de 10000 Mo	Jusqu'à 128 kb/s en émission et en réception
TURBO ESSENTIEL 12 Mb/s (15 Go)	Quotas de Trafic en réception et en émission	Jusqu'à 15000 Mo	Jusqu'à 12000 kb/s en réception et jusqu'à 4000 kb/s en émission
		Au-delà de 15000 Mo	Jusqu'à 128 kb/s en émission et en réception
TURBO ESSENTIEL OU PRO 18 Mb/s (20 Go)	Quotas de Trafic en réception et en émission	Jusqu'à 20000 Mo	Jusqu'à 18000 kb/s en réception et jusqu'à 6000 kb/s en émission
		Au-delà de 20000 Mo	Jusqu'à 128 kb/s en émission et en réception

TURBO ESSENTIEL OU PRO 18 Mb/s (30 Go)	Quotas de Trafic en réception et en émission	Jusqu'à 30000 Mo	Jusqu'à 18000 kb/s en réception et jusqu'à 6000 kb/s en émission
		Au-delà de 30000 Mo	Jusqu'à 128 kb/s en émission et en réception
TURBO ESSENTIEL OU PRO 18 Mb/s (38 Go)	Quotas de Trafic en réception et en émission	Jusqu'à 38000 Mo	Jusqu'à 18000 kb/s en réception et jusqu'à 6000 kb/s en émission
		Au-delà de 38000 Mo	Jusqu'à 128 kb/s en émission et en réception

**Annexe – Quotas de Trafic
Offres « Turbo-10 »**

Le volume que Vous consommé est analysé sur quatre Fenêtres Temporelles glissantes : la dernière heure, les quatre dernières heures, la dernière semaine et les quatre dernières semaines. Un quota de volume de données à échanger est associé à chaque Fenêtre Temporelle. Si ce quota est dépassé, le débit de votre connexion sera réduit temporairement conformément aux règles présentées ci-dessous.

➔ **Turbo-10 ESSENTIEL: 10 Mb/s (5 Giga)**

Fenêtre Temporelle	Volume d'échange limite	Débit maximal en kb/s (réception/émission)
-	-	10240/1024
1 heure	0.625 Giga	2048/256
4 heures	1.25 Giga	512/128
1 semaine	2.5 Giga	256/64
4 semaines	5 Giga	64/16

➔ **Turbo-10 ESSENTIEL : 10 Mb/s (6 Giga)**

Fenêtre Temporelle	Volume d'échange limite	Débit maximal en kb/s (réception/émission)
-	-	10240/2048
1 heure	0.75 Giga	4096/512
4 heures	1.5 Giga	1024/256
1 semaine	3 Giga	512/128
4 semaines	6 Giga	64/16

➔ **Turbo-10 ESSENTIEL : 10 Mb/s (10 Giga)**

Fenêtre Temporelle	Volume d'échange limite	Débit maximal en kb/s (réception/émission)
-	-	10240/2048
1 heure	1 Giga	4096/512
4 heures	2.5 Giga	1024/256
1 semaine	5 Giga	512/128
4 semaines	10 Giga	64/16

→ Turbo-10 ESSENTIEL : 10 Mb/s (13 Giga)

Fenêtre Temporelle	Volume d'échange limite	Débit maximal en kb/s (réception/émission)
-	-	10240/2048
1 heure	1.5 Giga	4096/512
4 heures	3.25 Giga	1024/256
1 semaine	6.5 Giga	512/128
4 semaines	13 Giga	64/16

→ Turbo-10 ESSENTIEL : 10 Mb/s (18 Giga)

Fenêtre Temporelle	Volume d'échange limite	Débit maximal en kb/s (réception/émission)
-	-	10240/4096
1 heure	2.25 Giga	4096/1024
4 heures	4.5 Giga	2048/512
1 semaine	9 Giga	1024/128
4 semaines	18 Giga	64/16

→ Turbo-10 ABONDANCE 10 Mb/s (13 Giga)

Fenêtre Temporelle	Volume d'échange limite	Débit maximal en kb/s (réception/émission)
-	-	10240/2048
1 heure	3 Giga	2048/512
4 heures	-	-
1 semaine	-	-
4 semaines	13 Giga	1024/256

Applicable jusqu'au 28 février 2014 puis application des règles suivantes :

Fenêtre Temporelle	Volume d'échange limite	Débit maximal en kb/s (réception/émission)
-	-	10240/2048
1 heure	3 Giga	2048/512
4 heures	6 Giga	512/128
1 semaine	12 Giga	256/64
4 semaines	26 Giga	64/16

Annexe
Grille tarifaire Téléphone par Satellite

Détail des destinations et des tarifs hors forfaits (en euros TTC)

CR = Coût de mise en relation
CC = Coût des communications

	FIXES	MOBILES
	CR = 0,11 € CC = 0,039 € / min	
France	Inclus dans le forfait de l'Option Téléphone par Satellite	CR : 0,16 € CC : 0.16 € /min
Vers DOM/TOM (Guyane Française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Ile de la Réunion, Saint Pierre et Miquelon)	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min	CR : 0,24 € CC : 0.48 € /min
Vers autres DOM/TOM (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie)	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.175 € /min
Vers Europe Proche (Açores, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, îles Canaries, île de Guernesey, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse)	CR : 0,11 € CC : 0.07 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.305 € /min
Vers Europe (Albanie, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Estonie, Gibraltar, Hongrie, Iles Féroé, Islande, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Moldavie, Monténégro, Pologne, Roumanie, Russie, Saint-Martin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine et Yougoslavie)	CR : 0,11 € CC : 0.28 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.502 € /min
Vers Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie)	CR : 0,11 € CC : 0.28 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.359 € /min
Vers Afrique (Afrique du Sud, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Tchad, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Guinée équatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Libéria, Lybie, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République d'Afrique Centrale, Rwanda Sainte Hélène, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe)	CR : 0,11 € CC : 0.62 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.842 € /min
Vers Amérique du Nord (États-Unis, Canada, Alaska)	CR : 0,11 € CC : 0.07 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.07 € /min
Vers Amérique Centrale (Anguilla, Antigua, Antilles des Pays-Bas, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Costa Rica, Cuba (uniquement mobile), El Salvador, grenade, Guatemala, Haïti, Honduras, Jamaïque, Iles Caïman, Iles Cocos, Iles Falkland, Iles Turks et Caïcos, Iles Vierges, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République Dominicaine, Sainte Lucie, Saint Vincent, Trinité et Tobago)	CR : 0,11 € CC : 0.69 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.912 € /min
Vers Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Guyane, Ile de Pâques, Pérou, Paraguay, Saint Kits et Nevis, Suriname)	CR : 0,11 € CC : 0.44 € /min	CR : 0,11 € CC : 0.662 € /min

Uruguay, Venezuela)

Vers Asie

(Afghanistan, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Biélorussie, Bhoutan, Brunei, Cambodge, Chine, Chypre, Corée, Émirats Arabes Unis, Géorgie, Hong Kong, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Oman, Pakistan, Palestine, Philippines, Qatar, République Démocratique Lao, République du Yémen, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Taiwan, Tadjikistan, Thaïlande, Turkménistan, Turquie, Ouzbékistan, Vietnam)

CR : 0,11 € CR : 0,11 €
 CC : 0.74 € /min CC : 0.962 € /min

Vers Océanie

(Australie, Guam, Hawaii, Iles Chatham, Iles Christmas, Iles Cook, Iles Fidji, Ile Marianas, Ile Marshall, Ile Niue, Ile Rodriguez, Iles Tonga, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nouvelle Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa Américaines, Samoa Occidentales, Tokelau, Timor, Tuvalu, Vanuatu)

CR : 0,11 € CR : 0,11 €
 CC : 0.74 € /min CC : 0.962 € /min

Vers le reste du monde 1

(Cuba (uniquement le fixe), Groenland, Guinée Bissau, Ile de Jersey, Ile de l'Ascension, Wallis et Futuna fixe)

CR : 0,11 € CR : 0,11 €
 CC : 0.825 € /min CC : 0.825 € /min

Vers le reste du monde 2

(Antarctique, Iles Diego Garcia, Ile Midway, Ile de Norfolk, Iles Solomon, Sao Tomé et Príncipe, Ile Wake)

CR : 0,11 € CR : 0,11 €
 CC : 2.87 € /min CC : 2.87 € /min

Numéros spéciaux		
Le coût d'une communication est égal à l'addition du Coût de mise en relation (ci-après « CR ») qui est facturé lors de chaque communication quelque soit sa durée, et du Coût des communications (« ci-après CC ») déterminé en fonction du temps de la communication.		
Numéro commençant par	CR en EURO TTC	CC à la minute en Euro TTC
118710 / 118713	0,02 €	0 €
118612 / 118833	1,04 €	0,23 €
118075 / 118218 / 118222 118712 / 118888 / 3205	1,46 €	0,23 €
118711	0,79 €	0,23 €
118000 / 118006 / 118007 118008 / 118018 / 118318 / 3278	1,35 €	0,34 €
118700 / 3212 / 3257	3,03 €	0 €
0800 / 0805 / 080521 / 08088 0808800 / 0808808 / 0809 / 30 31 / 3208 / 3220 / 3224 / 3253 3604 / 3636	0,02 €	0 €
0801 / 0810 / 0811 / 081112 / 10 3217 / 3221 / 3238 / 3240 / 3252 3292 / 3610 / 3646 / 3676 / 3901 3906 / 3929 / 3930 / 3932 / 3934	0,08 €	0,03 €

3935 / 3955 / 3960 / 3966 / 3970 3972 / 3975 / 3977 / 3990 / 3994 083606 / 0860		
0802 / 3215 / 3223 / 3233 / 3611 3678 / 0820 / 082041 / 0821	0,11 €	0,12 €
3222 / 3690 / 082020 / 082021 082022 / 082110	0,11 €	0,09 €
3949	0,13 €	0 €
33803 / 3299 / 3605 / 3637 / 3989 0825 / 082563 / 0826	0,11 €	0,15 €
3203 / 3234 / 3602 / 3603 / 3922 089064 / 089070	0 €	0,11 €
3204 / 3225 / 3235 / 3241 / 3258 3260 / 3273 / 3295 / 3607 / 3608 3619 / 3624 / 3631 / 3639 / 3670 3912 / 3924 / 3936 / 3939 / 3944 3959 / 3995 / 0890	0 €	0,15 €
3210 / 3634 / 3686 / 3910 / 0891	0 €	0,22 €
3211 / 3213 / 3216 / 3226 / 3228 3229 / 3230 / 3231 / 3232 / 3236 3237 / 3239 / 3242 / 3244 / 3245 3246 / 3256 / 3262 / 3265 / 3266 3272 / 3280 / 3282 / 3296 / 3298 3601 / 3606 / 3620 / 3635 / 3650 3654 / 3662 / 3663 / 3666 / 3667 3672 / 3900 / 3907 / 3909 / 3915 3920 / 3933 / 3937 / 3938 / 3940 3945 / 3950 / 3969 / 3987 / 3993 0892	0 €	0,34 €
0893	0 €	0,75 €
3243 / 3270 / 3275 / 3281 / 3626 3632 / 3660 / 3680 / 3699 / 3980 0897	0,59 €	0 €
0898	1,15 €	0 €
3200 / 3201 / 3202 / 3206 / 3207 3209 / 3214 / 3250 / 3255 / 3263 3264 / 3268 / 3269 / 3271 / 3274 3277 / 3284 / 3286 / 3288 / 3294 3600 / 3627 / 3630 / 3633 / 3638 3640 / 3665 / 3669 / 3698 / 3999 0899	1,35 €	0,34 €

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

2. DEFINITIONS

3. SOUSCRIPTION AU SERVICE

3.1 Conditions de souscription

3.2 Subvention

4. CONTENU DU SERVICE

4.1 – Description du Service

4.1.1 Principes généraux

4.1.2 Débit et volume de données échangées

4.2 – Accès au Service

4.3 - Matériel

4.4. Téléphone par Satellite

4.4.1 Présentation

4.4.2 La ligne téléphonique IP

4.4.3 Accès au Service Téléphone par Satellite

4.4.4 Utilisation du Service Téléphone par Satellite

4.4.5 Qualité de la Communication

4.4.6 Réception de vos messages vocaux

4.4.7 Portabilité

4.5 Télévision

4.6. Utilisation conforme du Service

4.7 Contrôle Parental

4.8 Courrier électronique

4.8.1 - Adresses électroniques

4.8.2 - Consultation de votre courrier électronique

4.8.3 - Acheminement des Courriers électroniques

4.8.4 - Stockage des Courriers électroniques

4.9 Services associés de protection de la messagerie

4.9.1 - L'antivirus de messagerie

4.9.2 - L'anti spam de messagerie

4.10 Connexion Internet bas-débit « Nomade »

5 – OPTIONS : TELEPHONE PAR SATELLITE – GIGA BOOSTER – ANTIVIRUS-FIREWALL – FIDELITE

5.1 – Option Téléphone par Satellite

5.2 – Option Giga Booster

5.3 - Logiciels de protection proposés en Option

5.4 Option Giga Boîte

5.5 Option Fidélité

6 – MIGRATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

6.1 La migration vers une autre Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par satellite

6.2 La migration vers une Offre d'abonnement à un Service d'accès à Internet par ADSL

6.3 Les frais de migration et la facturation

7 – TARIFS ET PAIEMENT

7.1 Tarifs

7.2 Modalités de facturation et de règlement

8 - RESPONSABILITE

9 - DUREE DU CONTRAT

9.1 Durée du Contrat relatif au Service d'accès à Internet

9.2 Durée du Contrat relatif à l'Option Téléphone par Satellite

10 - RESILIATION

10.1 - Résiliation sans faute à votre initiative

10.2 - Résiliation pour motif légitime du Client

a) Résiliation en cas de défaut de signal

b) Déménagement

c) Résiliation en cas d'obstacles juridiques rendant impossible l'installation de la Parabole

d) Motifs légitimes particuliers

11 - OPTIONS LORS DE LA CESSATION DU CONTRAT